

Paris, le 18 mars 2022

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

Résultats annuels 2021

Le conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations s'est réuni le 18 mars 2022 afin d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les principaux postes du bilan et du compte de résultat se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2021
Capitaux propres	11,10	(3,99)
Actif immobilisé net	30,05	15,39
Résultat courant avant IS	(0,43)	(15,08)
Résultat net	(0,43)	(15,08)

Diligences d'audit effectuées, rapport d'audit relatif à la certification en cours d'émission.

Le 26 octobre 2021, le Tribunal de commerce de Paris a décidé, sur requête des commissaires à l'exécution des plans et dans le cadre des mesures gouvernementales exceptionnelles mises en place dans le contexte de la Covid-19, de reporter de deux ans les échéances des plans de sauvegarde de la société Finatis, société mère de la société Carpinienne de Participations, et de la société Foncière Euris, dont la société Carpinienne de Participations détient 5,14 % du capital. Cette décision du tribunal fait l'objet de procédures de tierce opposition.

Le résultat net 2021 de la société Carpinienne de Participations est une perte de 15,08 M€ contre une perte de 0,43 M€ en 2020. Il intègre une dépréciation sur les titres Foncière Euris pour un montant de 14,67 M€ pour tenir compte de l'évolution de la valeur d'utilité des titres Foncière Euris. Celle-ci est estimée à 28,13 € au 31 décembre 2021 :

- sur la base d'une valeur d'utilité de Casino estimée à 74,49 € ;
- avec comme hypothèse, au niveau de Foncière Euris, une réalisation par les banques des nantissements en actions Rallye consentis dans le cadre d'opérations de nature dérivée, sur la base des montants dus au 31 décembre 2021 (48 M€) et du cours de Bourse moyen de Rallye de décembre 2021 (5,11 €).

L'actif immobilisé de la société Carpinienne de Participations comprend des actions Foncière Euris pour un montant comptable brut de 29,01 M€ et net de 14,34 M€ compte-tenu de la dépréciation constatée au 31 décembre 2021. À titre d'information, sur la seule base du cours de Bourse de Foncière Euris au 28 février 2022, la valorisation boursière de ces titres serait de 4,64 M€.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres de la société Carpinienne de Participations sont inférieurs à la moitié du capital social. Une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée pour statuer sur la poursuite de l'activité avec une obligation de reconstitution des fonds propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social au plus tard le 31 décembre 2024.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale ordinaire de ne pas distribuer de dividende au titre de l'année 2021.

Contact :

M. Didier Lévêque

Tél : + 33 (0) 1 44 71 14 00

Email : contact-sacp@euris.fr

<http://www.carpinienne-de-participations.fr>

Disclaimer

Ce communiqué de presse a été préparé uniquement à titre informatif et ne constitue pas, et ne saurait être considéré comme une sollicitation ou une offre pour la vente ou l'achat de valeurs mobilières ou d'instruments financiers. De même, il ne constitue pas et ne saurait être considéré comme un conseil en investissement. Il n'a, à aucun égard, de liens avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques de tout destinataire. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie en ce qui concerne l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans le présent communiqué. Il ne constitue pas et ne saurait être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce communiqué peuvent être modifiées sans préavis.